

<b>1</b>	<b>Syndic</b> .....	<b>2</b>
1.1	Assemblée générale entièrement à distance .....	2
1.1.1	Rappel de la loi .....	2
1.1.2	Assemblée entièrement à distance .....	2
1.1.3	Limite de tantième .....	3

### 1 SYNDIC

#### 1.1 ASSEMBLEE GENERALE ENTIEREMENT A DISTANCE

##### 1.1.1 RAPPEL DE LA LOI

L'ordonnance n° 2020-595 du 20 mai 2020 apporte quelques compléments pour le vote à distance en assemblée générale.

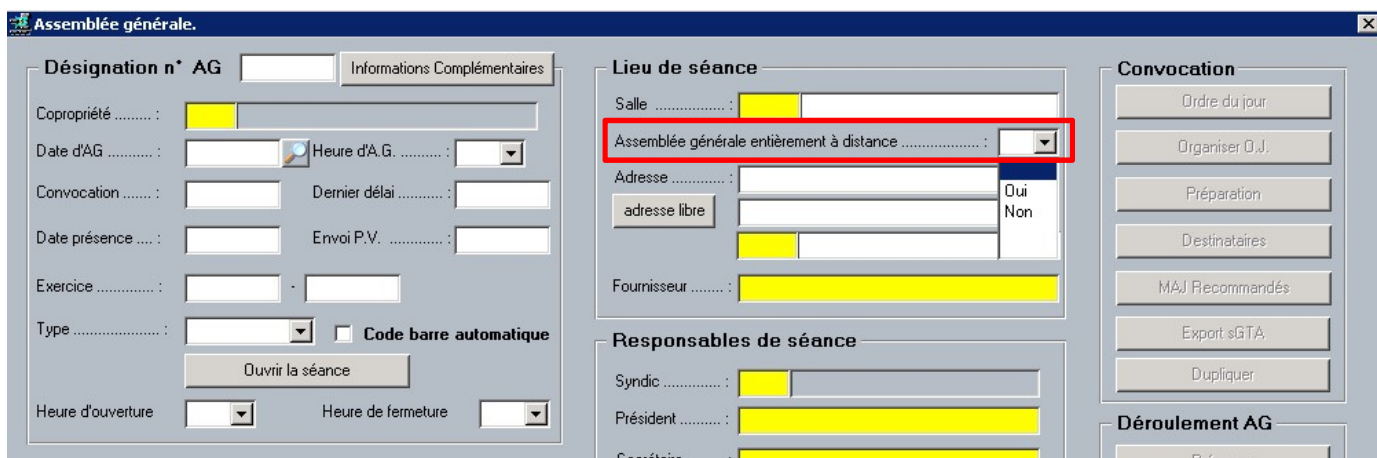
Exceptionnellement, jusqu'au 31 Janvier 2021, à l'initiative du syndic, l'assemblée générale peut être entièrement à distance. C'est-à-dire que le suivi et le vote ne peut se faire que par vote par correspondance, visioconférence ou autres moyens électroniques.

S'il y a une impossibilité de voter par un moyen électronique, le vote par correspondance reste valable.

L'ordonnance indique également un changement de limite dans les pouvoirs détenu par un copropriétaire. La limite est repoussée de 10 à 15%.

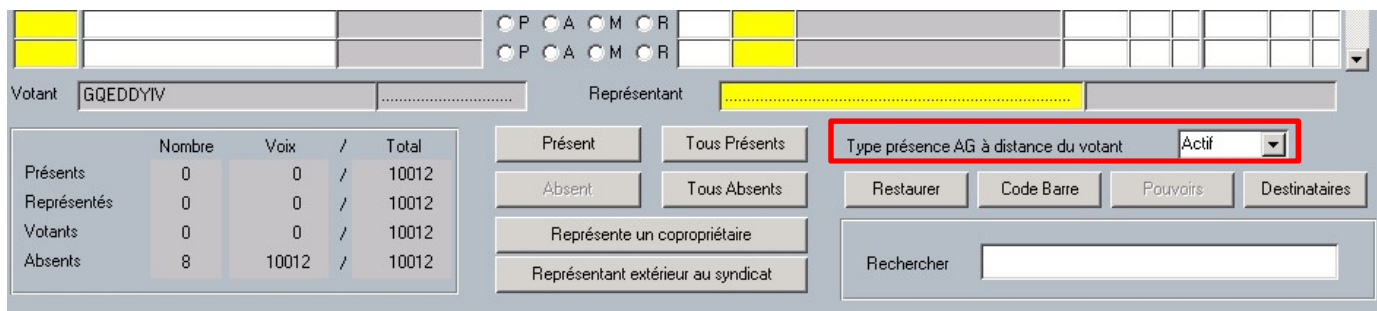
##### 1.1.2 ASSEMBLEE ENTIEREMENT A DISTANCE

Un nouveau champ dans la fiche AG de Thétrawin permet d'indiquer si l'AG est entièrement à distance.



The screenshot shows the 'Assemblée générale' form with several sections: 'Désignation n° AG', 'Lieu de séance', 'Convocation', and 'Responsables de séance'. The field 'Assemblée générale entièrement à distance' in the 'Lieu de séance' section is highlighted with a red box.

Thétrawin interprétera ce champ lors de la préparation de l'AG et positionnera automatiquement tous les votants de l'AG en tant que vote à distance.



The screenshot shows the voting interface with a table of voters and a dropdown menu for 'Type présence AG à distance du votant'. The dropdown menu is highlighted with a red box.

	Nombre	Voix	/	Total
Présents	0	0	/	10012
Représentés	0	0	/	10012
Votants	0	0	/	10012
Absents	8	10012	/	10012

**Remarque** : Dans le cas où le syndic souhaite que le conseil syndical soit présent physiquement, il est possible de l'indiquer en modifiant la valeur d' « Actif » à « Inactif » pour chaque individu concerné.

Rappel : la feuille de présence a été modifiée pour afficher une mention « Présent à distance » lorsque le copropriétaire a été positionné comme votant à distance dans la fiche des présents.

### 1.1.3 LIMITE DE TANTIEME

Le paramètre stockant la limite de pouvoir détenu par un copropriétaire est mis à jour pour être à 15%

Parametres
✕

Entité	Type	A	Version	M	C	T	Nature	Code	Valeur / défaut	Valeur Client
VDEF	sySvota0s1	.	9.1	.	.	.	.....	pouvoir	10	15

L: Un copropriétaire peut détenir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas